



# Le bulletin du C.L.I.S.P

Trimestriel

Rédigé par le bureau du Collège de Liaison des Internes de Santé Publique (C.L.I.S.P.)

Octobre - Novembre 2005

n°4

## Editorial

Avec l'arrivée de l'automne, l'excitation d'un nouveau semestre qui va commencer, les inscriptions multiples et variées, la rentrée n'a pu passer inaperçue pour aucuns de nous. Rentrée particulière pour nos nouveaux confrères, qui vont découvrir la multiplicité de directions que peut emprunter notre vaste spécialité et la multiplicité des parcours qui y conduisent. Rentrée sociale et politique, évidemment, comme vous avez pu le constater récemment. Bref, c'est la rentrée pour tout le monde ! N'échappant pas à la règle, le CLISP fait sa rentrée avec nombres d'objectifs, de rendez-vous, de discussions agitées...

Le calendrier de cette année est encore chargé, traduisant la vitalité de notre association. Notre but principal étant la liaison entre internes, la communication avec nos partenaires, nous continuons à développer les instruments de cette transmission d'information : ainsi le bulletin qui déroule ses lignes sous vos yeux continuera-t-il à égayer vos chaumières une fois par trimestre ! Mais aussi verrez vous la naissance d'un nouveau média, gageons que le site Internet de l'association ouvre ses portes électroniques dans le courant de cette année : un site désormais indispensable, avec mise à jour permanente et liens avec les associations locales...

La rencontre physique et l'échange verbal, restant malgré tout essentiels pour communiquer entre nous et avec nos pairs et professeurs, le projet de séminaire national de formation des internes en santé publique, qui a vu le jour l'année dernière sera réédité cette année et espérons lui voir un succès aussi complet que lors de son premier épisode. L'année dernière le thème de ces deux jours de rencontre et d'exposés portait sur la gestion du risque. Cette année un thème choisit par les internes est au programme : la décision en santé ; espérons qu'il fédère autant les attentes de chacun.

Mais bien d'autres projets sont en cours et vous en découvrirez le contenu, les tenants et aboutissants au rythme des éditions successives de

ce bulletin. Nous tenons particulièrement à travers nos actions à faire découvrir et à valoriser toutes les facettes de notre formation, auprès des plus jeunes bien sûr, mais aussi des plus aguerris, car cette spécialité reste en permanente transformation.

Les événements de l'année dernière (la crise des postes) nous permettent de nous rappeler que « rien n'est acquis » et qu'il faudra certainement continuer à se battre si l'on veut garder notre unicité et notre spécificité de médecin expert en santé publique. Savoir défendre cet internat qui nous permet une formation appliquée à tous les domaines de la santé dans des conditions exceptionnelles et avec un apprentissage des outils nécessaires long et complet. Savoir communiquer avec les décideurs et démontrer la plus-value de notre formation. Nous sommes non seulement des spécialistes en santé publique mais nous avons d'abord suivi une formation de médecin : nous connaissons de l'intérieur ce que nous évaluons de l'extérieur.

En espérant donc vous transmettre les informations les plus justes et provoquer le plus d'interaction possible entre nous tous, nous vous souhaitons une excellente rentrée, et une très bonne lecture.

Aurélié Bourmaud

[aureliebourmaud@yahoo.fr](mailto:aureliebourmaud@yahoo.fr)

Interne de santé publique à Paris

Présidente du Clisp

### Sommaire

<b>Editorial</b> _____	page 1
<b>C'est quoi le S.M.U.PF.R.E.S.P.</b> _____	page 2
<b>Qu'est-ce que le CLISP ?</b> _____	page 2
<b>Le séminaire du CUESP</b> _____	page 5
<b>Formations &amp; débouchés en SP</b> _____	page 6
<b>Zoom sur un métier</b> _____	page 6
<b>A nos lecteurs</b> _____	page 8

## Mais c'est quoi le S.M.U.P.F.R.E.S.P. !?!

**T**out au long de l'internat de santé publique, nous sommes confrontés à un étrange phénomène... L'utilisation abusive de sigles et autres acronymes...

Ce point a simplement pour but de décoder les associations qui se cachent derrière ces termes barbares de façon à s'approprier rapidement ce nouveau langage.

### **Le Collège Universitaire des Enseignants de Santé Publique (ou CUESP)**

C'est un des deux collèges regroupant des enseignants de santé publique (professeurs des universités, maîtres de conférences, assistants, enseignants à l'Ecole nationale de santé publique...). Le président est le Pr. Jean-Louis Salomez (PUPH Lille).

### **Le Collège des Enseignants de Statistiques et d'Informatique Médicale (ou CIMES)**

C'est le second collège regroupant des enseignants de santé publique. La présidente est le Pr. Catherine Quantin (PUPH Dijon).

### **Le Syndicat National des Spécialistes de Santé Publique (ou SNSP)**

Le syndicat a pour but la défense des droits ainsi que des intérêts, collectifs et individuels, des médecins spécialistes de Santé Publique (anciens

internes de santé publique ou médecin ayant la qualification en santé publique du conseil de l'Ordre des médecins). Le président est le Dr Alain Bérard.

### **L'Association des Anciens Internes de Santé Publique (ou AAISP)**

C'est une association qui regroupe les anciens internes de santé publique. Le président est le Dr. Olivier Obrecht. Traditionnellement, cette association finance le dîner suivant le séminaire annuel du CLISP.

### **La Société Française de Santé Publique (ou SFSP)**

C'est une société savante qui regroupe des professionnels et acteurs de santé publique variés. Le président est le Dr François Bourdillon.

### **L'Ecole Nationale de la Santé Publique (ou ENSP)**

C'est une école située à Rennes dont la vocation est de former les cadres administratifs de santé (Directeur des hôpitaux, directeur d'établissement social, médecin inspecteur de santé publique, médecin de l'éducation nationale, ingénieur d'études sanitaires...). Le directeur est le Pr. Jacques Hardy.

Par Emmanuelle Sarlon  
ISP IDF 4<sup>ème</sup> année

## Qu'est-ce que le CLISP?

**L**e CLISP, c'est le Collège de Liaison des Internes de Santé Publique, Association loi 1901.

### **Objectifs généraux**

Promouvoir la communication entre les internes de santé publique, par la diffusion à l'ensemble des internes de santé publique d'offres de stage, d'offres d'emploi, de demandes de renseignements et par l'organisation d'un séminaire annuel autour du DES de santé publique.

Promouvoir la formation des internes de santé publique. Représenter les internes publiques, comme cela a été le cas lors de la crise des postes à l'examen national classant.

### **Objectifs 2005-2006**

L'année 2005 a vu la mise en place du premier séminaire de formation organisé et financé par le Collège universitaire des enseignants de santé publique (CUESP). Nous réitérerons ce séminaire courant janvier. Le thème principal choisi par les internes est l'économie de la Santé.

Courant avril 2006 aura lieu le séminaire du CLISP. Après différentes interventions de professionnels de santé publique, le bureau sortant y présentera le bilan de ses actions.

Le bureau restera responsable de la parution et la diffusion via Internet des bulletins trimestriels (novembre, février, avril).

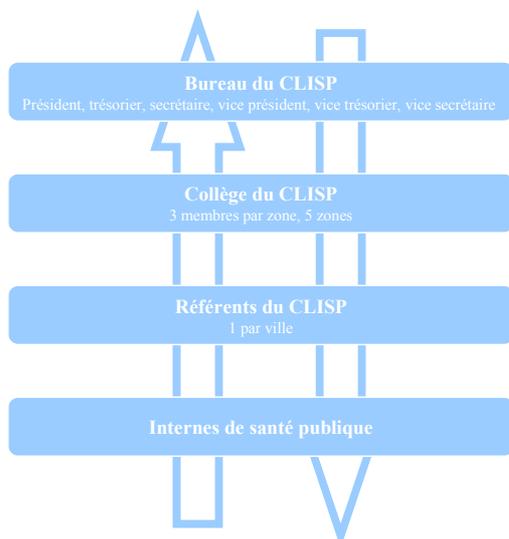
Le nouveau bureau désire poursuivre les projets du précédent bureau en ce qui concerne la mise en ligne de cours de Santé Publique (Université Médicale Française Virtuelle) ainsi que la mise en place, prévue pour 2006, d'une semaine de formation de base dédiée aux jeunes internes arrivant dans le cursus (baptisée «minimum vital »).

Et pour finir, la mise en ligne du site Internet du CLISP, véritable interface favorisant les échanges entre les internes de santé publique, les étudiants en médecine et les professionnels de santé. Le site est l'un de nos objectifs les plus urgents et verra le jour d'ici quelques mois...

## Organisation

Le collège est constitué de 15 membres, 3 par inter-région (voir le tableau ci-après). Chaque inter-région désigne, parmi les trois membres du collège un membre du bureau. Les élections ont lieu chaque année en fin du séminaire du CLISP. Tout interne de santé publique peut se présenter.

Le bureau du CLISP communique avec les internes grâce aux membres du Collège, qui, à leur tour communiquent avec les référents de chaque ville, qui communiquent avec les internes de santé publique de leur ville.



## Rôles des différents membres du bureau

### Rôle des référents :

- Faire connaître le CLISP aux internes de sa ville
- Mettre à jour et fournir au CLISP la liste des internes de la même ville ; noms, mails, avancement dans le cursus (nombre de semestres, disponibilité, hors filière, etc...)

- Tenir le CLISP au courant des activités / problèmes dans le DES de santé publique
- Participer à une ou plusieurs réunions du collège du CLISP à Paris

### Rôle de secrétaire :

- Annuaire des internes de santé publique
- Gestion de la messagerie du CLISP : Listes de diffusion (internes, référents, bureau), réponse aux mails
- Réservation de la salle de réunion et rédaction des compte-rendus de réunion

### Rôle de trésorier :

- Gestion le compte du CLISP :
- Demander et encaisser les cotisations
- Régler les dépenses

### Rôle de président :

- Organiser les différents événements
- Superviser les différents travaux du CLISP
- Représentation du CLISP
- Liaison et coordination entre les internes

Lors du séminaire du CLISP du 16 juin 2005, un nouveau collège et un nouveau bureau du CLISP ont été élus.

## Réunions du collège et du bureau

Le bureau se réunit environ une fois tous les mois et le collège une fois tous les deux mois.

**Ces réunions ont lieu le samedi à 13h30 dans le service de Santé Publique de l'hôpital Fernand Widal (Paris 10ème).**

**Tous les internes souhaitant participer à ces réunions sont les bienvenus**

## Outils

Le bureau du CLISP dispose d'une messagerie : [clisp\\_assoc@hotmail.com](mailto:clisp_assoc@hotmail.com), avec des listes de diffusion (bureau, collège, référents)

Un annuaire des ISPs est également réalisé chaque année.

Le bureau du CLISP rédige régulièrement des bulletins d'information du CLISP, diffusés par la messagerie du CLISP aux membres du Collège.



Un compte bancaire est utilisé pour encaisser les cotisations des adhérents et pour régler les dépenses liées à l'organisation de séminaires.

### **Cotisation**

#### **A quoi sert elle ?**

- Aux dépenses occasionnées lors des séminaires du CLISP et du CUESP (location de la salle, petit-déjeuner, dîner, badges...)
- A la cotisation du site Internet de l'association
- Aux remboursements des frais de déplacement des membres du bureau pour les réunions

#### **Qui doit la payer ?**

Chaque interne faisant partie de la filière santé publique

#### **Quel en est le montant ?**

10 euros

#### **Quand payer et à qui ?**

Courant Novembre, à l'ordre du Clisp. Le référent de chaque ville récupère les cotisations et les transmet à la trésorière du Clisp. Sinon, il est toujours possible de les envoyer à l'adresse postale de la trésorière.

#### **Le nouveau Collège :**

Lors du séminaire du Clisp du 16 juin 2005, un nouveau collège et un nouveau bureau du Clisp ont été élus. Le collège actuel est le suivant :

### **Le Collège actuel**

#### **Zone 1: Ile de France**

SARLON Emmanuelle, BOURMAUD Aurélie (Présidente CLISP), POUSSET Maud

#### **Zone 2 :Amiens, Angers, Brest, Caen, Lille, Nantes, Rennes et Rouen**

GIGNON Maxime (Vice président CLISP, Amiens), CHOURAKI Vincent (Lille), LAOUENAN Cédric (Rouen)

#### **Zone 3 : Besançon, Dijon, Nancy, Reims et Strasbourg**

ERTEL PAU Valérie (Secrétaire adjointe CLISP, Reims), ETIENNE Arnaud (Strasbourg), THIERY Sigrid (Nancy)

#### **Zone 4 : Bordeaux, Clermont-ferrand, Limoge, Orléans, Poitiers, Toulouse et Tours**

DUMOULIN Madeleine (Secrétaire CLISP Bordeaux), LEPAGE Benoît (Poitiers), GEILER Agnès (Tours)

#### **Zone 5 : Lyon, Marseille, Montpellier et Nice**

SELLIER Elodie (Trésorière CLISP, Lyon), TOUTENU Pauline (Lyon)

## Le Séminaire du CUESP

### Généralités

Pour la deuxième année consécutive, un séminaire de formation des internes en santé publique est organisé par le Collège Universitaire des Enseignants de Santé Publique.

L'année dernière, cette initiative avait rencontré un franc succès auprès de nos collègues présents. Les questionnaires d'appréciations qu'ils avaient remplis à la fin de ces deux jours de formations avaient reflété leur besoin de se retrouver, tous internes de France confondus, autour d'un sujet de Santé Publique porteur et d'actualité.

Pour ceux qui n'étaient pas présents l'année dernière, sachez que ce séminaire consiste en deux jours de formations au cours desquels plusieurs intervenants d'horizons différents (voire très différents : un des intervenants conviés l'année dernière travaillait sur le risque chez Air France) présentent leur travail lors de séances plénières. En plus de ces séances magistrales, sont organisés des ateliers, où les internes sont répartis en groupes plus restreints et sont invités à réfléchir sur un cas concret.

Ces deux jours de formations portent sur un thème commun, qui a été cette année choisi par les internes, à savoir « *La décision en santé, aspects économiques et politiques* ».

### Aspects pratiques

L'année dernière le séminaire avait pris place à Lyon, cette année il se déroulera à Tours ; les correspondants du CUESP locaux organiseront le côté logistique du séminaire et les référents locaux du CLISP vous recevront.

Les deux jours de formations auront lieu dans les locaux de la faculté de médecine.

Les dates ne sont pas encore déterminées, mais il semblerait que le lundi 16 et le mardi 17 janvier 2005 soient pressentis.

En ce qui concerne l'hébergement, nous espérons pouvoir trouver des financements, afin que, comme l'année dernière, les internes n'aient que leur déplacement et leur repas à payer, ces dépenses hôtelières étant prises en charge par le CLISP sous réserve de financements extérieurs.

Parmi les quelques nouveautés par rapport au séminaire précédent, sachez qu'un apéritif en fin de première journée devrait être organisé par le CUESP afin que les internes puissent rencontrer et discuter avec les enseignants.

### Organisation pédagogique

Au vu du thème choisi, notre correspondant principal du CUESP, chargé de l'organisation pédagogique du séminaire, le Dr Vidal-Trécan (MCUPH Cochin), nous propose plusieurs champs à explorer, ainsi que divers intervenants concernés qui pourraient être contactés. Le séminaire pourrait couvrir le thème du médicament avec des intervenants de laboratoires ou de l'AFSSAPS, le domaine de la recherche en économie, le domaine hospitalier (PMSI, T2A, analyse coût efficacité), l'approche européenne du sujet...

Comme vous le voyez le séminaire est un projet en plein essor, et nous continuons de manière active à faire évoluer ce projet vers une réalité, adaptée à vos envies. Vous serez bien sûr mis au courant de l'évolution de notre travail et de celui du CUESP et vous serez informés du programme précis et des démarches à suivre dès que tout ceci aura abouti.

## Formations et débouchés en SP

### Rappel sur la formation en Santé Publique

*La formation pratique : 8 semestres à valider*

- 4 semestres obligatoires agréés en santé publique : DIM, laboratoire d'épidémiologie, recherche clinique, hygiène hospitalière, service d'évaluation, gestion de la qualité, gestion des

risques, structure extrahospitalières (DRASS, DDASS, CIRE, ORS, OMS, registre du cancer).

- 4 semestres au choix, dans des services agréés en Santé publique ou dans une autre spécialité : gériatrie, maladies infectieuses...

La formation théorique :

- Variable selon les régions : cours magistraux, organisation de séminaires
- Recommandations : obtention d'un master M1 (ancienne maîtrise) puis d'un M2 recherche (ancien DEA) ou M2 professionnalisant (ancien DESS) dans une des grandes disciplines de Santé Publique (épidémiologie, biostatistiques, économie ou sociologie).

Les divers débouchés en Santé Publique

- Médecin Hospitalier ou Hospitalo-Universitaire : service de santé publique hospitalière, DIM, laboratoire d'épidémiologie, recherche clinique, hygiène hospitalière, évaluation des pratiques, gestion de la qualité et des risques, enseignement
- Agences sanitaires : ANAES, AFSSAPS, InVS
- Organismes de recherche (sur concours) : INSERM, CNRS
- Organismes départementaux ou régionaux spécialisés en épidémiologie : Observatoire régional de la Santé, registres du cancer, Cellule Inter-Régionale d'Epidémiologie
- Organisations internationales : OMS, OCDE
- Médecin de l'assurance maladie (CNAM, CANAM, MSA...) : Médecin Conseil (nécessité d'avoir fait 2 ans de clinique pendant l'internat ; concours)

- Certains internes poursuivent avec une thèse de science, qu'il est possible de débiter après l'obtention du M2. Elle s'effectue au moins en 3 ans.
- Possibilité également de faire des DESC (DES Complémentaire). Plusieurs choix : Pathologies infectieuses, Addictologie, Nutrition, Médecine légale, Gériatrie...

- Médecin de l'administration de la santé dans les DDASS, DRASS, ARH et ministère de la santé : Médecin Inspecteur de Santé Publique (formation complémentaire à l'école de santé publique de Rennes et concours) ou médecin spécialiste de santé publique.
- Médecin des collectivités territoriales dans les bureaux municipaux d'hygiène et services médicaux du Conseil général (PMI ; concours)
- Directeur d'hôpitaux (Ecole de Rennes)
- Industrie pharmaceutique, consulting
- Organisations Non Gouvernementales : MSF, MDM...

Voir aussi « Enquête sur le devenir des internes de santé publique » (RESP, 1994).

**Zoom sur un métier: médecin territorial de PMI**

Ce médecin territorial, recruté par le Conseil Général, travaille dans le service départemental de protection maternelle et infantile (PMI) sur un territoire géographique défini. Il est sous la hiérarchie du médecin responsable de la PMI, lui-même dépendant d'une sous-direction ou d'une direction selon les départements.

Les missions du médecin en PMI

La loi du 18 décembre 1989\* définit les missions de la PMI et les normes minimales d'activités. Les présidents des conseils généraux peuvent assurer des actions complémentaires qu'ils jugent nécessaires aux besoins de la population. Les médecins territoriaux en PMI peuvent intervenir sur tout ou une partie de ces missions.

**Mission 1 : Activité de planification familiale et d'éducation familiale relative à la régulation des naissances - Consultations et actions médico-sociales préventives avant et autour de la naissance**

Ex : Surveillance régulière du bon déroulement de la grossesse et de la croissance

fœtale, consultations relative à la maîtrise de la fécondité, préparation à la vie de couple et à la fonction parentale, entretiens préalables à l'IVG...

**Mission 2 : Consultations médico-sociales préventives en faveur des enfants de 0 à 6 ans.**

Ex : Surveillance du bon développement physique, psychomoteur et affectif de l'enfant et dépistage d'anomalies en consultation PMI ou lors des bilans de santé dans les écoles maternelles ; Vaccination.

**Mission 3 : Enfance en danger**

Ex : Actions de prévention et de protection de l'enfance en danger (Suivi médical des

enfants placés par l'ASE, gestion des signalements de maltraitance etc...)

#### **Mission 4 : Modes d'accueil des jeunes enfants**

Ex : Agrément, suivi, formation des assistantes maternelles, contrôle sur place et sur pièces des structures d'accueil en ce qui concerne les conditions sanitaires et éducatives d'accueil des enfants, avis technique pour autorisation d'ouverture de crèche...

#### **Mission 5 : Participation aux actions de prévention et de dépistage des handicaps**

Ex : Information des parents concernés sur le handicap et sur l'existence de centres d'action médico-sociale précoce

#### **Mission 6 : Recueil et traitement d'information en épidémiologie et actions spécifiques en santé publique.**

### ***Les conditions pour devenir médecin en PMI***

**E**tre docteur en médecine spécialiste ou compétant qualifié en pédiatrie, gynéco-obstétrique, pédopsychiatrie ou santé publique.

Etre admis au concours organisé au sein des départements, en fonction des besoins.

Ce concours comporte :

- une épreuve d'admissibilité : rédaction d'un rapport à partir d'un dossier portant sur une situation en relation avec les missions du cadre d'emplois des médecins territoriaux et notamment la déontologie de la profession (durée 3 heures, coef. 1)
- une épreuve d'admission : entretien permettant d'apprécier la motivation du candidat et son aptitude à exercer sa profession dans le cadre des missions dévolues aux médecins territoriaux (durée 20 min, coef. 2).

### ***Exemple concret de cursus professionnel : Dr Dorothée CAMOU***

(Entretien inspiré de l'interview réalisée en 2003 par Gaëlle Coureau et Nathalie Rigaud, internes de SP de Bordeaux dans le cadre du module « Projet professionnel »).

- **Externat à Tours**
- **Internat de Santé publique à Bordeaux :**  
Pourquoi avoir choisi la santé publique ?  
« Car l'opportunité s'est présentée, sans trop savoir vers quoi m'orienter mais en voulant garder un contact avec la clinique. C'était également un choix familial. »

Quels stages avez vous fait pendant l'internat ?

« 2 stages de clinique adulte, 4 stages de santé publique dont 2 en PMI. J'y ai réalisé des études épidémiologiques à partir de la

Ex : Organisation du recueil et traitement des informations dont dispose la PMI (certificats de santé du 8ème jour, 9ème mois et 24ème mois, actes de décès, et autres recueils mis en place dans les départements comme par exemple les résultats des bilans de santé en écoles maternelles) pour évaluer les actions, les besoins ou réaliser diverses enquêtes.

Un certains nombres d'indicateurs sont obligatoirement transmis au niveau national (nombre d'IVG chez les mineures, mortalité maternelle...)

#### **Mission 7 : Edition et diffusion de certains documents**

Ex : Certificat médical prénuptial, du carnet de grossesse, du carnet de santé et des certificats de santé.

Les lauréats sont nommés médecins territoriaux stagiaires pour une durée d'un an. Ils sont astreints à suivre une période de formation de trois mois.(sessions théoriques d'une durée totale de deux mois et stages pratiques d'une durée totale d'un mois accomplis en totalité ou en partie hors de la collectivité ou de l'établissement qui a procédé au recrutement.)

La titularisation du stagiaire en qualité de médecin intervient par décision de l'autorité territoriale à la fin du stage au vu, notamment, d'un rapport établi par le président du Centre national de la fonction publique territoriale. L'autorité territoriale peut également décider que la période de stage est prolongée pour une durée maximale d'un an.

base de données du service. J'ai également assisté aux consultations nourrissons et aux différents instances. Ensuite, j'ai passé un an de pédiatrie en Afrique. A mon retour, j'ai décidé de travailler en PMI. J'ai donc choisi mes deux derniers stages en conséquence: Un en pédiatrie et un en pédopsychiatrie. »

Avez vous passé des diplômes complémentaires ?

« Lors de mon externat j'ai suivi le certificat de génétique. Pendant mon internat, je n'ai pas passé le CESAM,

contrairement aux autres internes de ma promotion, mais je pense qu'il peut être utile. J'ai par contre passé la MSBM de statistiques et épidémiologie, le DU de Médecine tropicale de Bordeaux et le DU de Médecine préventive de l'enfant à Rennes et Nantes. Cela m'a en effet paru important, mais ne m'était pas imposé. Ce DU est utile avant d'entrer en PMI mais ce n'est pas un DU de pédiatrie "générale", il

est vraiment axé sur la médecine préventive. »

- **Auxiliaire à la PMI** (contrat renouvelé tous les 6 mois).
- **Médecin territorial** : poste à Bordeaux en partie « sur le terrain » sur un secteur géographique donné et en partie au Service d'Epidémiologie et de Statistiques Médicales de la PMI en Gironde

### **Avantages et les Inconvénients**

**A**vantages : Travail en équipe +++ (médecins, puéricultrices, IDE, AS...), variété des tâches, travail passionnant, pratique clinique sans les contraintes de l'exercice libéral, contact avec des populations d'origines et de milieux très variés, statut de fonctionnaire territorial, évolution possible.

**I**nconvénients : Quantité de travail pouvant être considérable, salaire moyennement motivant, très lourdes responsabilités.

*Florence Perret  
ISP Bordeaux*

### **A nos lecteurs**

**L**a vie associative ne peut se concevoir que par l'engagement bénévole des membres de l'association. Cet engagement peut certes constituer une charge importante, mais représente aussi pour un futur professionnel de santé publique un terrain d'apprentissage idéal.

Nous espérons que cette petite présentation et ce bulletin permettront d'éclairer ceux qui sont intéressés pour s'impliquer dans le CLISP et peut être motiver ceux qui ne le sont pas.

Nous vous rappelons que les pages du bulletin sont ouvertes à tous les internes de santé publique, et plus largement à tous nos partenaires qui souhaiteraient exprimer leur avis.

Si vous avez des remarques, des commentaires, des récriminations, nous sommes à votre disposition.

[Clisp\\_assoc@hotmail.com](mailto:Clisp_assoc@hotmail.com)